CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS
PREAVIS N° 2025/01

Réfection et isolation de la toiture du bâtiment sis rue du Villars 13
Crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 21 janvier 2025. Sa composition était la suivante :

Président :	Rémy Enga Luye	PSIG
Rapporteur :	Nader Donzel	Forum
Membres présents :	Pierre Dufay de Lavallaz, Yasmina Sandoz*	Les Vert·e·s
	Jean-Claude Merminod	UDC
	Daniel Gonzalez	PSIG
	Basile Bischoff, Fréderique Landry-Reeb	PLR+ID
	*par visioconférence	
Membres excusés :	Pavle Velkov, Michel Haradhun	Forum

La commission remercie les présences de M. Christian Maeder (Syndic) et Madame Danièle Petoud (Bâtiments, Evacuation des eaux, Durabilité).
En préambule, Mme Petoud résume en quelques mots le préavis. S'en suit une brève discussion pendant laquelle les points suivants sont précisés :

- L'appartement présente une surface au sol de 85 m^2, et selon les paragraphes 5 et 7.2, la surface totale de la toiture peut être estimée à environ 110 m^2.
- Il n'est pas prévu d'augmentation du loyer, aujourd'hui à Fr. 900.00
- La municipalité a confirmé que les murs du bâtiment étaient sains et aptes à supporter le poids supplémentaire de la nouvelle toiture. En revanche, autant pour des raisons de poids que pour des raisons d'exposition au soleil, la pose de panneaux solaires n'a pas été considérée.

DISCUSSION
La nécessité de la rénovation est évidente, et l'investissement proposé dans ce préavis figure au plan des investissements 2024-2029. Dès lors, le débat doit se situer sur la pertinence d'une rénovation, ou à contrario d'une démolition du bâtiment. La Municipalité souhaite préserver ce bâtiment.

La note 3 « Objet d'intérêt local » donne l'entière liberté de ce choix à la commune. Pour cette raison, la Commission des finances propose que la commission ad hoc se renseigne sur le coût d'une éventuelle démolition pour compléter les éléments financiers et ainsi permettre le débat lors du plénum.

CONCLUSION
Après une courte délibération, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des Finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2025/01 tel que présenté.

Ecublens, le 22 janvier 2025

Le Président

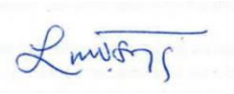

Rémy Enga Luye

Le Rapporteur

Nader Donzel

CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS
PREAVIS N° 2025/01

Réfection et isolation de la toiture du bâtiment sis rue du Villars 13
Crédit de construction